

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Commune d'Étival-Clairefontaine

Le public est informé que, par arrêté en date du 12 janvier 2018, le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Étival-Clairefontaine.

Cette enquête publique aura lieu du 13 février 2018 à compter de 9h00 au 20 mars 2018 jusqu'à 17h00 à la Mairie d'Étival-Clairefontaine.

Le dossier d'enquête pourra être consulté durant cette période et chacun pourra consigner ses observations soit sur le registre prévu à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges – 10 rue des Quatre Frères Mougeotte à Saint-Dié-des-Vosges ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/589> ou via le site de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

M. Jacky COCASSE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra le public à la Mairie d'Étival-Clairefontaine – 4 rue du Vivier :

- samedi 03 mars 2018 de 9h30 à 11h30
- mardi 20 mars 2018 de 15h00 à 17h00

Les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public au Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et sur le site de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.